

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 306

présenté par
M. Straumann

ARTICLE 29 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Encore un comité Théodule dont on ne connaît pas les coûts de fonctionnement.